



CONSEIL PARTICIPATIF DE LA FACULTÉ

PROCÈS-VERBAL

Séance du 11 mars 2021

- approuvé le 06 mai 2021 -

PRESENTS	
Membres du Conseil	Abdeljalil AKKARI, Sandrine AMSTUTZ, Daphné BAVELIER, Loïc BERTHOD, Kerstin BRINKMANN, Nicolas BURRA, Edith CAMPOS, Olivier DESRICHARD, Joaquim DOLZ, Juan Manuel FALOMIR PICHASTOR, Simon FLANDIN, Guido GENDOLLA, Edouard GENTAZ, Frédérique GIULIANI, Marco HESSELS, Rita HOFSTETTER, Joëlle PEROLINI, Manuel PERRENOUD, David SANDER, Alicia SAVIOZ, Jorge Daniel SEQUEIRA GRANJA, Léonard TRUSCELLO, Quentin ZONGO
Ex officio	Mireille BETRANCOURT – doyenne, Maëlle LE POTTIER – administratrice, Valérie FAVEZ, Aline MEYER, Pascale PASCHE-PROVINI – conseillères académiques
EXCUSES	
Membres du Conseil	Martin DEBANNE, Anne-Cécile DOMINE AUBERT, Georges FELOUZIS
Ex officio	Stéphanie BOUCHET ROSSIER, Madiha NASIR – conseillères académiques
INVITES	
Cellule de crise	Olivier MAULINI – Marina LAGANARO

Ordre du jour

↳ Conseil participatif – 1^{ère} partie

- 1 – Approbation du PV de la séance du 17.12.2020
- 2 – Approbation de la directive relative à la procédure de sélection aux modules approfondis du plan d'études Psychologie clinique intégrative
- 3 – CUREG : point de situation et présentation des conclusions des groupes de travail des Sections de psychologie et des sciences de l'éducation - avec O. Desrichard et F. Ligozat
- 4 – Enquête de l'ADEPSY sur le mal-être des étudiant.e.s – présentation des conclusions par les représentant.e.s des étudiant.e.s au Conseil Participatif
- 5 – Divers

↳ Conseil participatif – 2^{ème} partie – Point de situation COVID-19

1. Communications de la doyenne
2. Questions/réponses avec le décanat et la cellule de crise

1. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 17.12.2020

Le procès-verbal est approuvé.

2. APPROBATION DE LA DIRECTIVE RELATIVE À LA PROCÉDURE DE SÉLECTION AUX MODULES APPROFONDIS DU PLAN D'ÉTUDES PSYCHOLOGIE CLINIQUE INTÉGRATIVE

Le plan d'études *Psychologie clinique intégrative* comprend 4 modules approfondis dont 3 dits « fermés ». Les étudiant.e.s doivent s'inscrire dans l'un de ces 4 modules, les 3 modules fermés sont accessibles à un nombre limité d'étudiant.es et donnent lieu à une procédure de sélection.

Il est d'emblée précisé que cette directive est une directive interne à la Faculté et qu'elle pourra faire l'objet d'ajustements et d'évolutions.

La discussion s'engage et les modalités indiquées soulèvent de nombreux questionnements : pourquoi pas un seul concours en septembre ? un seul tirage au sort ?

L'article 2.1 soulève également des objections : quid des étudiant.es en mobilité ? possibilité de faire appel ?

Il est répondu que la procédure en deux temps, avec une première sélection en août, a été pensée pour répondre à la demande des étudiant.es qui avait été formulée lors du conseil participatif durant lequel le nouveau règlement de la maîtrise en psychologie avait été présenté. Le souhait exprimé par les étudiant.es avait été de pouvoir connaître avant la rentrée de septembre les étudiant.es sélectionné.es dans les modules, afin de pouvoir changer d'université le cas échéant.

Au final, un compromis est obtenu : il est proposé que la directive soit votée pour la seule rentrée 2021 à titre **expérimental**, avec retour en Conseil participatif pour l'année académique suivante et possibilité, si nécessaire, de réaliser des ajustements après bilan.

Soumise au vote, la directive interne relative à la procédure de sélection aux modules approfondis du plan d'études *Psychologie clinique intégrative* est approuvée à l'unanimité pour la seule rentrée académique 2021-22 (23 voix).

3. CUREG : POINT DE SITUATION ET PRÉSENTATION DES CONCLUSIONS DES GROUPES DE TRAVAIL DES SECTIONS DE PSYCHOLOGIE ET DES SCIENCES DE L'ÉDUCATION

Dans le cadre de la mise en place par le Rectorat d'une Commission d'Éthique commune à toutes les facultés (CUREG 2.0) et de la cessation d'activités de la Commission d'Éthique de la FPSE, les Sections ont été sollicitées afin de produire un état des lieux des enjeux éthiques auxquels elles doivent faire face et proposer des pistes d'évolution. Un groupe de travail a été constitué dans chaque Section et leurs réflexions sont présentées en séance par leur rapporteur.e respectif.ve.

Sont pointés essentiellement les délais ingérables (plusieurs mois voire un an), une procédure unique et lourde, des problèmes de communication, ..

- **Présentation rapport SSED**

Trois problématiques majeures relevées :

- 1) La préparation et le suivi des dossiers de recherche par la commission d'éthique
- 2) Les formulaires de consentement de participation aux recherches
- 3) Les principes de gestion des données (anonymisation, stockage, conditions de réutilisation)

Quatre axes de travail proposés :

1. Les notions « d'accomplissement des tâches légales » et de « but du traitement spécifique » à propos des données personnelles dans les institutions publiques mentionnées par la LIPAD¹ pourraient être déclinées au niveau universitaire en regard de ce qu'est la recherche scientifique et l'enseignement académique qui en découle.
2. la catégorisation actuelle des données conservées, comme « anonymes », « anonymisables » ou « codées » pourrait faire place aussi à des données « non anonymisables », en intégrant le fait que le degré d'exposition des personnes peut varier.
3. Les modalités de conservation des corpus de données personnelles non anonymisables pourrait faire l'objet de paliers temporels qui tiennent compte des besoins et contraintes dans les pratiques de recherche académique.
4. Le cadrage des modalités d'accès aux données brutes de recherche collectées en Suisse (qu'elles soient anonymisées, codées ou non totalement anonymisables), dans le cas des projets de recherche impliquant des partenaires de recherche hors Unige (à l'échelle nationale ou internationale) pourrait être (re)pensé avec les services juridiques² afin d'offrir une plateforme d'information générale, et facilement accessible.

- **Présentation rapport PSICO**

Constat : un des piliers indispensables dans le processus de développement d'un projet de recherche, que celui-ci soit porté par un-e étudiant-e de master ou par des chercheurs/euses expérimenté-es engagé-es dans une étude d'envergure internationale.

Enjeux :

- Le besoin d'un avis éthique pour un grand nombre de recherches.
- Un avis obtenu dans un délai comparable à celui observé dans les universités partenaires (1 mois).

¹ Cf. LIPAD Art. 41. Traitement à des fins générales. https://www.ge.ch/legislation/rsg/f/s/rsg_a2_08.html

² Actuellement, des contrats de partenariat sont négociés au cas par cas avec les services juridiques de l'Université.

Le groupe de travail suggère :

- 1) L'organisation de réunions régulières avec les chercheurs/euses de la section (ou de la faculté). Ces réunions serviront aussi à présenter le bilan du travail de la commission.
- 2) La mise en place d'une rubrique FAQ sur le site de la commission, avec éventuellement des clips vidéos explicatifs.
- 3) La publication sur le site de protocoles liés à l'utilisation de certains outils (par exemple ôter l'item « suicide » du BDI si celui-ci est utilisé comme questionnaire sur une population tout-venant).
- 4) L'envoi de mails ou recours à une newsletter pour informer des évolutions réglementaires.
- 5) Une identification claire du périmètre de la commission éthique (juridique, éthique, garant de l'intégrité scientifique, etc.).
- 6) Une information accessible sur les risques liés à la recherche pour les participant-es ou/et les chercheurs/euses.

Pour information, une nouvelle procédure (allégée) d'évaluation éthique des projets de recherche menés par les étudiant-es de Master et MAS de formation continue de la FPSE sera proposée dans les semaines à venir et les nouveaux formulaires mis à disposition sur le site de la CUREG. A noter que c'est au responsable (direction du mémoire) qu'il appartient de prendre en charge la dimension éthique du travail de recherche.

Plus d'informations → <https://www.unige.ch/commissionethique/>

Règlement : https://www.unige.ch/commissionethique/index.php/download_file/view/13/158/

4. ENQUÊTE DE L'ADEPSY SUR LE MAL-ÊTRE DES ÉTUDIANT.S.E.S – PRÉSENTATION DES CONCLUSIONS PAR LES REPRÉSENTANT.E.S ÉTUDIANT.E.S DU CONSEIL PARTICIPATIF

Après plus d'un an de restrictions dues à la pandémie de coronavirus, l'Association des étudiant.es de la Section de Psychologie (Adepsy) a lancé une enquête auprès des étudiant.es de la Section évaluant le déroulement des enseignements à distance, la session d'examens de janvier-février 2021 et surtout l'état actuel de leur santé mentale.

Quelques chiffres :

509 participant.e.s (nb- enquête non envoyée aux doctorant.es)

- Pour 88% des participant.e.s, l'absence de vie sociale a aggravé leur santé mentale, les loisirs restreints pour 76% d'entre eux.elles et l'isolement pour 73%

Finalement 55% des participant.e.s ont vécu la pandémie de façon négative, et 27% de façon très négative, soit 83% au total.

« Cette enquête vise à comprendre comment ce passage en ligne a été vécu par les étudiant.e.x.s sur le plan de l'enseignement, de l'évaluation des connaissances et de leur santé mentale. Ce document vise aussi à identifier les points déterminants qui pourront servir à améliorer le semestre de printemps 2021 qui a déjà été annoncé au moins partiellement en ligne. »

Propositions d'amélioration :

- Améliorer le soutien aux étudiant.es
- Sonder davantage les étudiant.es
- Consultation des copies : devrait être plus encadrée ; il s'agit d'un droit pour l'étudiant.e (15 jours, c'est trop court, compliqué à organiser), ne pas pouvoir consulter sa copie n'est pas acceptable → faire un retour collectif ou augmenter le délai de consultation

A noter toutefois qu'une initiative (mail collectif à 300 étudiant.es) a été tentée (en SSED) mais avec très peu de retours des étudiant.es (12/13, soit 4% seulement).

- Cours enregistrés à l'avance rhédictoires
- Non respect des horaires par les enseignant.es (pauses régulières nécessaires)
- Mêmes exigences pour les dossiers individuels que quand le travail est fait à 2 ou 3 (...)

↳ **Rapport d'enquête disponible ici** : <https://www.unige.ch/asso-etud/adepsy/actualites/rapport-denquete-automne-2020/>

Il est précisé par les étudiant.es qu'ils.elles auraient également souhaité avoir l'avis des étudiant.es des sciences de l'éducation. Interrogé.es, les représentant.es des étudiants de la SSED indiquent qu'ils ont effectivement eu très peu de retours de leurs camarades, notamment de 1ère année.

Le constat se révèle toutefois alarmant et les étudiant.es de l'ADEPSY sont remerciés pour cette initiative et cette enquête précise et détaillée dont il est bien pris note des résultats.

5. DIVERS

NB - Coronavirus - [Recommandations et consignes FPSE](#) (Intranet)

↳ Conseil participatif – 2^{ème} partie – Point de situation COVID-19

1. Communications de la doyenne
2. Questions/réponses avec le décanat et la cellule de crise

Communications de la doyenne

Commissions de nomination

La doyenne remercie les représentant.es des étudiant.es et du CCER de leur collaboration lorsqu'ils.elles sont sollicité.es pour participer aux séances des commissions de nomination facultaires.

- **Nouveau règlement du personnel au 01.01.2021**
Plusieurs changements dont la possibilité désormais de faire des demandes de promotion MER ou CC → PAS ou PAS → PO.
Une procédure est en préparation en interne car cette possibilité doit être prévue par la Commission de planification académique et dépend des possibilités budgétaires → idée d'un appel annuel.

- **Contrats CCER - Prolongation COVID**
Toujours possible (2/4/6 mois). Un formulaire « FPSE » (formulaire du Rectorat mieux adapté au fonctionnement des Sections) est en préparation pour que la demande soit adressée directement au décanat par le collaborateur ou la collaboratrice concerné.e sans passer par la hiérarchie.
La question est posée de l'aspect budgétaire ? si c'est l'équipe qui doit payer, il est tout de même nécessaire de donner son accord ?
→ Effectivement, il est recommandé d'en parler au préalable avec sa hiérarchie pour
1- accord ; 2-budget disponible.

La procédure est disponible sur le [memento](#)

<https://memento.unige.ch/doc/0335?searchterm=contrats+covid>

Questions/réponses

- **Participation aux examens** → les statistiques sont quasi identiques à l'an dernier (ne montrent pas de décrochage particulier).
A la question de savoir si les barèmes ont été revus à la baisse en raison d'un taux d'échec trop important, la doyenne répond que non, il n'y a pas eu plus d'ajustements que d'habitude.

Il est toutefois fait remarquer que l'on constate beaucoup d'échecs et de désinscriptions en 2^{ème} année, les résultats sont parfois si mauvais que l'exclusion semble inéluctable. Il semble que si les très bon.ne.s étudiant.es s'en sortent bien, voire très bien, à distance, ce n'est pas le cas pour tou.te.s et que l'écart se creuse. Dans certains cours, théoriques, nécessitant réflexion, le constat est flagrant.
Un.e étudiant.e indique que la lassitude augmente après le semestre d'automne et que beaucoup sont à bout : augmentation de la charge de travail, envie d'arrêter, appréhension retour en présentiel,..
La conseillère académique répète que les chiffres ne montrent pas de décrochage massif. Par ailleurs, le type d'examens a été modifié, dans ce contexte, il est difficile de faire une analyse globale de la situation.

- **Après Pâques ?**
Le Rectorat a promis des nouvelles consignes pour fin mars. On semble se diriger vers un retour en présentiel à 50% (pair/impair). Aucune décision n'a encore été prise.

- **Examens mai/juin 2021 ?**

Au vu de la situation, il est probable que l'on s'oriente vers des examens à distance. Des modalités à distance seront, quoi qu'il en soit, nécessaires pour les étudiant.es malades ou en quarantaine.

La FPSE est une Faculté importante avec beaucoup d'examens à organiser (+ de 10'000/session). Organiser les examens en présence nécessiterait la réservation d'un nombre important de salles, voire de plusieurs sites, compte-tenu des obligations sanitaires. La planification des examens est déjà très compliquée en temps normal : ils se déroulent sur 3 semaines complètes (y compris les samedis), il devient, dès lors, difficile d'y ajouter une problématique de salles.

Le plus raisonnable → examens à distance avec des possibilités de dérogation.

Les représentant.es des étudiant.es informent qu'ils ont lancé un sondage concernant la planification des examens : dates officielles du calendrier (fixées par SWISS UNIVERSITIES), rentrée fixée fin février (très tard), ...

Un étudiant ajoute qu'il est possible de modifier la date des examens car cela a déjà été fait en Faculté des Sciences. Ce qui est réellement figé ce sont les dates des cours.

- **Enregistrements Zoom : 90 jours**

Attention ! Cette durée ne portera pas jusqu'aux examens.

Les étudiant.es de SSED font remarquer qu'il a été demandé aux enseignant.es d'enregistrer les cours et que certain.es ont refusé car les étudiant.es sont censé.es être présent.es à l'heure du cours. Or la précarité étudiante est une réalité, beaucoup ont perdu un emploi et vivent avec des petits jobs alimentaires et de ce fait, ne peuvent assister à certains cours. Ce problème a été remonté au décanat.

La doyenne répond que les raisons invoquées sont essentiellement le droit à l'image des personnes (y compris des étudiant.es). La proposition a été faite de n'enregistrer que les parties du cours durant lesquelles il n'y a pas d'interactions enseignant.e/étudiant.es.

Les étudiant.es prennent bonne note et indiquent qu'elles.ils espèrent qu'il en sera de même pour les enseignant.es concerné.es.